

lci bat le cœur des Laurentides

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE ET DU GREFFE

ENTRÉE EN VIGUEUR RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-U59-5-1

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La « Résolution numéro 2020-U59-5-1, modifiant la résolution 2019-U59-5 – PPCMOI – projet de redéveloppement résidentiel sur la propriété constituée des lots existants 5 748 333, 5 748 334, 5 748 335, 5 748 336, 5 748 337, 5 748 338, 5 748 339, 5 748 340, 5 747 982, 5 747 101, 5 747 104 et 5 747 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne – afin de modifier les conditions applicables aux lots 6 321 431, 5 748 333 et 5 747 106 du cadastre du Québec et d'augmenter le nombre de logements » a été adoptée par le conseil de la Ville le 20 octobre 2020 et est entrée en vigueur le 26 novembre 2020.

Un certificat de conformité a été émis le 26 novembre 2020 à la suite de l'approbation de cette résolution par le conseil de la MRC des Laurentides, laquelle est réputée conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de cette résolution est décrit dans son titre.

La résolution est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Procès-verbal (séance du 20 octobre 2020) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 décembre 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière